BEAUX-ARTS

DOUBS

PIERREFONTAINE-LES-VARANS

SITES

LE VAL

COMMUNE: PIERREFONTAINE-LES-VARANS

CANTON : AVOUDREY

ARRONDIS^{t} : BEAUME-LES-DAMES

CARTE MICHELIN N° 66 PLI 17

INSCRIPTION

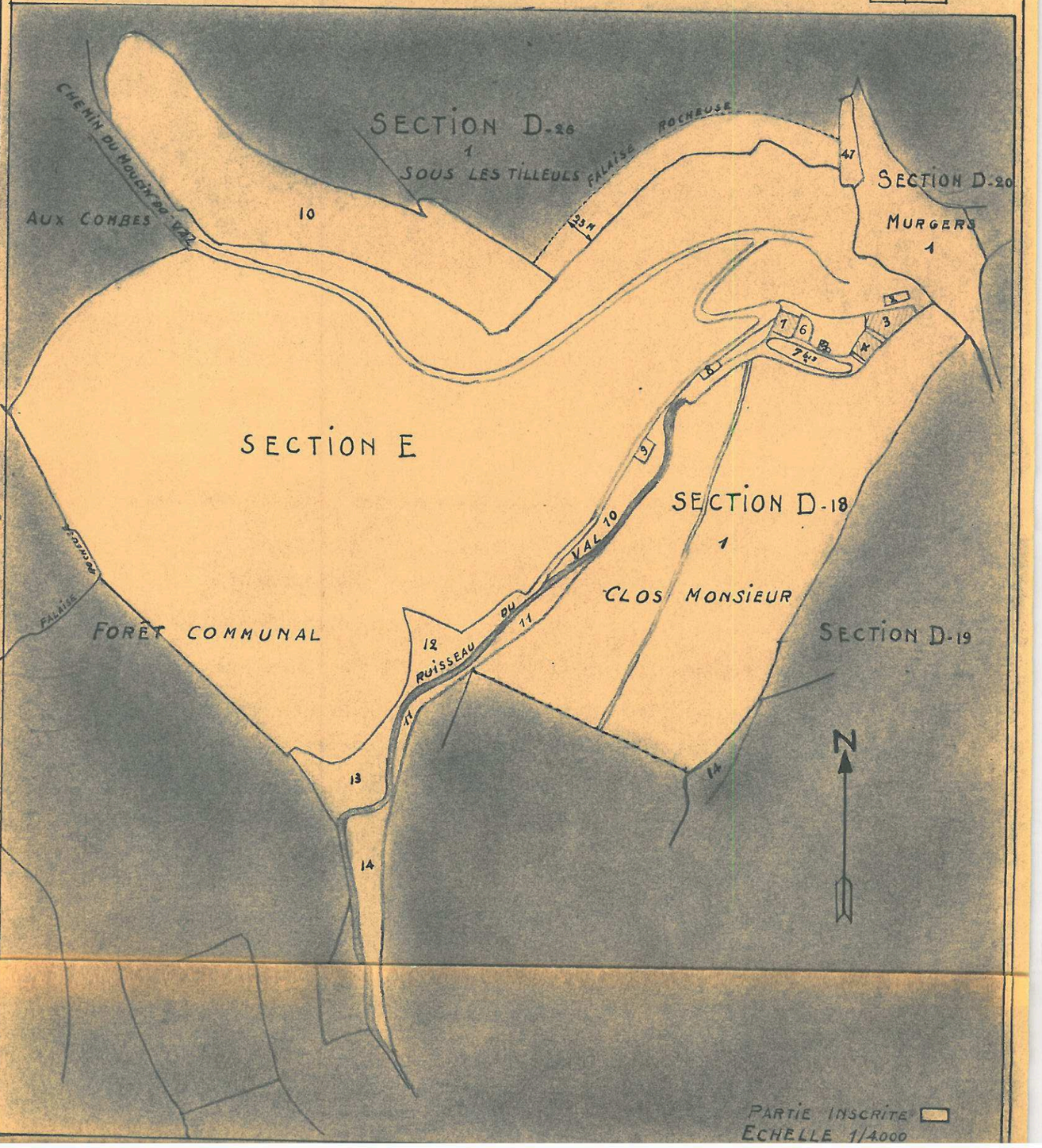

ARRETE DU 3I DECEMBRE I942

Est inscrit sur l'inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à PIERRE FONTAINE-LES-VARANS (Doubs) par le ruisseau du Val et ses abords comprenant :

la portion de la parcelle I section D I8 limitée au Sud par une ligne droite joignant l'angle Nord-Est de la parcelle II section E 2 à l'angle Sud-Ouest de la parcelle I4 section D I9;

la parcelle 47 section D 20;

la portion de la parcelle I D 20 limitée au Sud-Est à la hauteur de l'angle Nord-Est de la parcelle I2 section D I9;

le rebord de la falaise rocheuse sur une largeur de 25 m. sis sur la parcelle I;

la totalité de la parcelle I0 section D 26;

la portion de la parcelle I section E 2 située au Nord d'une droite joignant le saillant Est de la falaise rocheuse dominant le ruisseau du Val, à l'angle Ouest de la parcelle I3;

les parcelles 2 à 7, 7 bis, 8 à I4 section E 2.

Pour copie conforme
Le Chef du Bureau
des Sites

Par délégation
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux-Arts.

signé : L. HAUTECOEUR.